

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**DELEGAZIONE GENERALE CHÌ ABILITA DUI
CUNSIGLIERI ESECUTIVI DI CORSICA À FIRMÀ ATTI
PASSATI IN FORMA AMMINISTRATIVA IN CISMONTÈ È IN
PUMONTÈ**
**DÉLÉGATION GÉNÉRALE HABILITANT DEUX
CONSEILLERS EXÉCUTIFS DE CORSE AUX FINS DE
SIGNATURE D'ACTES PASSÉS EN LA FORME
ADMINISTRATIVE DANS LE CISMONTÈ ET DANS LE
PUMONTI**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport propose de soumettre à l'Assemblée de Corse l'approbation de la délégation de portée générale habilitant deux conseillers exécutifs, l'un dans le Pumonti, l'autre dans le Cismonte, aux fins de signature d'actes passés en la forme administrative concernant des biens immobiliers situés en Corse.

En effet, les directions de la Collectivité de Corse sont amenées à rédiger des actes administratifs de cessions, acquisitions, échanges ou autres. Elles doivent, ainsi, conformément à l'article L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales, faire recevoir et authentifier l'acte par le Président du Conseil exécutif de Corse en vue de sa publication aux services de la publicité foncière et de l'enregistrement. L'acte est ensuite signé par « *un adjoint ou vice-président* », c'est-à-dire, pour la Collectivité de Corse, un Conseiller exécutif.

À la suite de l'élection du nouveau Président du Conseil exécutif de Corse, la délibération n°23/020 CP du 29 mars 2023 doit en effet être renouvelée.

Cette dernière désignait Madame Lauda Guidicelli-Sbraggia pour le Cismonte et Monsieur Dominique Livrelli pour le Pumonti avec signature de l'un des conseillers en cas d'empêchement ou d'absence de l'autre.

Afin de permettre une plus grande souplesse lors de la signature des actes notamment en cas d'absence ou d'empêchement, il est souhaité une nouvelle fois que chaque signataire puisse signer dans le Cismonte et le Pumonti.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

D'APPROUVER la délégation de portée générale au profit de :

- Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive, aux fins de signature de tout acte passé en la forme administrative relatif à des biens immobiliers situés dans le Cismonte,
- Monsieur Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, aux fins de signature de tout acte passé en la forme administrative relatif à des biens immobiliers situés dans le Pumonti,

étant précisé que chaque Conseiller exécutif désigné pourra signer à la place de l'autre en cas d'empêchement ou d'absence.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.